

DÉLIBÉRATION N° 2023/D690

FINANCES

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Affiché le 02/06/2023

ID : 022-200043677-20230517-D690-DE



MODE DE GESTION ENVISAGÉ POUR LE FUTUR MARCHÉ TI VALO

Le marché d'exploitation de l'outil Ti Valo est à échéance au 22 juin 2024.

Dans le cadre de la mission relative à « *l'état des lieux et les perspectives - Kerval 2023-2030* », le cabinet SAGE a étudié différents scénarios de renouvellement de l'exploitation, au regard des évolutions de tonnages attendues et du développement des nouvelles filières REP qui vont réduire la part des déchets ménagers, en gestion directe, qui entreront sur l'équipement.

De ce fait, après débat lors des comités syndicaux précédents, l'option de renouveler le contrat d'exploitation sous un modèle de prestation de service a rapidement été écartée de la proposition de feuille de route Kerval 2023-2030 (présentée en septembre 2022) au profit de deux autres modes de gestion envisageables, à savoir :

- La Délégation de Service Public
- La mise en place d'une Société d'Economie Mixte, voire SEMOP

Après de nombreux échanges lors des comités syndicaux de janvier et mars dernier, il est proposé ici de recourir à la DSP, le mode de gestion qui semble le plus adapté étant donné le rétro-planning contraint qui le nôtre et les retours que nous avons des potentiels candidats, plus enclins à répondre sur un modèle DSP.

Toutefois, il est proposé d'inclure dans le futur contrat une clause de disponibilité par Kerval du CSR produit dans le cas où un projet de consommation de ce combustible pour des besoins industriels locaux voyait le jour pendant la durée de la délégation.

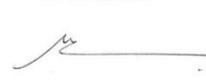
Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **ACCEPTE** le principe de la Délégation de Service Public comme mode de gestion le plus adéquat quant au renouvellement prochain du contrat Ti Valo et de saisir la CCSPL en conséquence.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre
23	23	0

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 17 MAI 2023

Le Président



Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°2/2023

LE 17 MAI 2023

Convocation du 12 mai 2023

Nombre de membre du comité syndical : 37

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Affiché le 02/06/2023

ID : 022-200043677-20230517-D690-DE

L'an deux mil vingt-trois le dix-sept mai à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	20	20
Membres suppléants	3	3
	23	23

SECRETARE DE SÉANCE : Mr Jean-Pierre LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Affiché le

ID : 022-200043677-20230517-D690-DE

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLÉANTS	
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPLÉANT
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	*	
	DABOUDET	Gérard		
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric		BURLLOT David
	HERCOUET	Philippe	*	
	MILLORIT	Anne-Gaud	*	
	ALLAIN	Jérémy		
	BERTRAND	Denis		
	GOUEZIN	Alain	*	
ALLAIN	Marie-Paule			
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel	*	
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy		JOURDEN Jean
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		PINEL Maryse
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël		
	RAOULT	Roland	*	
	LAPORTE	Pascal	*	
	STIEFVATER	Thierry		
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves		
	POILBOUT	Corentin		
LE GUERN	François			
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMERATION	VILT	Gérard		
	LAYEC	Claude	*	